



Snes-Fsu



SNES PARIS

Sommaire

P.1. Edito. Calendrier.
P.2. Affelnet seconde, année 2
P.3 Examens : compte-rendu audience SIEC
P.4. Carrières : pourquoi l'intra 2023 fera encore beaucoup de déçus ; CPE : faut-il savoir cuisiner pour être CPE en école hôtelière ? ; En bref

3 rue Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL - Tél : 01 41 24 80 52 - s3par@snes.edu - www.paris.snes.edu

Carrières

Mutations intra

Ouverture du serveur
jusqu'au 30 mars 12h
*Lire nos pages
spéciales mouvement*

intra

Mouvement interdegré

Candidature jusqu'au
23 mars

**Demandes
d'allègement, aide
humaine,
aménagement
organisationnels**
jusqu'au 31 mars

**Aménagement du
poste de travail**
Jusqu'au 13 avril

CAPA CFP

Jeu. 30 mars

**Changement de
discipline**
jusqu'au 6 avril

Réunions et stages syndicaux

Réunion mut intra

Samedi 18 mars
10H-12h

Colloque collège
jeudi 30 mars

Colloque lycée
vendredi 7 avril

**Stage CPE (Paris-
Créteil-
Versailles)**

Jeu. 25 mai

**Stage mixité sociale
et
scolaire**

Date à venir

*Inscriptions via l'espace
adhérent qui génère une
demande d'autorisation
d'absence, à déposer un
mois avant le stage*

Novlangue et ministère de la vérité

« La priorité sera donnée à l'école et à nos enseignants. »
 « Le pacte est une revalorisation. »
 « Le pacte se fait dans la négociation avec les syndicats. »
 « Le projet de réforme des retraites ne fait que des gagnants. »
 « Plus personne en dessous de 1200 euros de pension. »
 « Ma porte est ouverte aux syndicats. »

On pourrait continuer la triste liste des contre-vérités.

L'éducation est tellement une priorité que 481 emplois de professeurs ont été supprimés à la rentrée 2023, soit 8381 suppressions de postes depuis 6 ans. L'académie de Paris en particulier perd 182 postes dans le second degré. 6 LP ? 2 LGT et un LPO sont annoncés fermés dans les deux ans. La baisse démographique n'est pas utilisée pour baisser les effectifs, pourtant très lourds, en collège comme en lycée, pour rétablir la carte des options, pour remettre des cours en petits groupes, pour accompagner la politique de mixité sociale et scolaire entamée. Nous nous sommes maintes fois exprimés sur ce sujet et dernièrement lors du rassemblement intersyndical du 14 mars, jour du comité social d'administration académique. 63 collègues se retrouveront mesure de carte scolaire. Combien de collègues non-titulaires ne reverront pas leur contrat prolonger et perdront leur emploi au bout du bout ?

Le pacte n'est qu'un succédané du « travailler plus pour gagner plus ». L'intersyndicale a quitté la réunion sur le pacte le 6 mars pour marquer son indignation face aux propositions d'alourdissement de la charge de travail des enseignants et face à l'aggravation des inégalités salariales femmes/hommes qu'il entraînerait.

Pour la réforme des retraites, les démonstrations ont beau avoir été faites de son caractère injuste et inutile, la majorité s'entête. Des manifestations monstres se sont succédées partout en France. Dans l'éducation, nous étions plus 60 % de grévistes le 7 mars. Dans certains établissements parisiens, encore plus. Et des collègues ont reconduit le 8, voire davantage.

La surdité du gouvernement sur ces questions est grave. Alors même que l'éducation est un enjeu crucial, que les inégalités ne cessent de croître, que notre modèle économique doit être revu, le gouvernement garde ses œillères néo-libérales d'un autre temps. Ne pas répondre à une telle unanimité sociale contre cette politique néfaste est une grave erreur politique. Ne pas assumer les conséquences de ses choix politiques en les masquant par des mensonges ajoute à la colère.

Quelle que soit l'issue de ces combats, ils n'auront pas été vains. Non seulement nous espérons à l'heure où nous écrivons ces lignes qu'ils seront victorieux à l'heure où vous les lirez, mais, si ce n'est le cas, ils auront permis de montrer le vrai visage du gouvernement pour ceux qui n'avaient pas encore compris, ils auront permis de recréer du collectif entre tous ceux qui se battent pour un autre projet de société, ils auront permis aux solutions alternatives de trouver un large écho qui leur permettra peut-être d'être appliquées dans un futur proche.

Thomas Baniol, Nathalie Dehez et Ketty Valcke
Co-secrétaires généraux du SNES-FSU Paris

REFORME AFFELNET SECONDE : ANNÉE 2

Le bilan de la réforme Affelnet a été présenté aux organisations syndicales et aux associations de parents (puis aux journalistes) mercredi 8 février. M le Recteur de l'académie de Paris a expliqué que, pour favoriser la mixité ans le 2nd degré, l'académie travaille sur l'offre de formation au collège et au lycée. Des spécialités rares sont implantées dans les établissements à IPS moyens ou faibles. Des STMG ont été redéployées et implantées, notamment dans des lycées favorisés (Hélène Boucher, Victor Hugo) et cela va se poursuivre (Henri IV, Voltaire, Buffon, Decour). Selon, C. Kerrero, il ne doit pas y avoir de lycées de relégation. De plus, il veut faire baisser la pression scolaire à l'entrée en Seconde et rétablir la sérénité lors cette phase d'orientation. Il s'est félicité d'un taux de satisfaction des familles renforcé. M Grenet, chercheur qui suit cette réforme, a confirmé cela : le taux de satisfaction sur le vœu 1 est de 67 % en 2022 contre 59 % en 2021 et la part des élèves non affectés a baissé. Nous avons du rectifier un peu l'euphorie : la satisfaction est forte surtout parce qu'il y a une baisse démographique en seconde générale et technologique (départs Paris, orientations croissantes en lycée professionnel) : ainsi les lycées les moins attractifs se sont vidés (nombreuses fermetures de secondes et classes de secondes très peu remplies), l'académie n'ayant pas fait le choix de répartir plus équitablement les élèves pour baisser les effectifs dans les lycées les plus attractifs de manière à afficher une satisfaction forte des familles. Concernant la ségrégation sociale, en 2019 elle était à Paris de 20 % supérieure à la moyenne nationale et la ségrégation scolaire 4 à 5 fois plus importante en raison du poids des notes dans le barème d'affectation. On passe désormais en dessous de la moyenne pour la ségrégation sociale et le taux est en baisse sur la ségrégation scolaire même si l'académie reste celle où le taux de ségrégation est le plus élevé. Nous avons regretté l'an passé qu'il ne soit pas fait mention de l'enseignement privé qui participe de façon extrêmement forte à la ségrégation socio-scolaire à Paris. Ce fut chose faite cette année : M Grenet a rappelé que 41 % des élèves sont affectés dans le Privé et ne participent donc pas à l'effort de mixité. Nous avons pu ajouter qu'un article récent du Monde venait de montrer que les lycées privés parisiens bénéficiaient d'effectifs moindres et de moyens supérieurs, ce qui était complètement inadmissible. L'académie est focalisée sur Henri IV et Louis le Grand qui sont entrés (en partie) dans Affelnet et dont la part de boursiers a aujourd'hui rejoint la moyenne (autour de 20 %, la part des familles très favorisées est toujours très importante). Mais répond qu'elle n'est pas compétente sur le privé. Pour 2023, il devrait y avoir de nouveaux ajustements de la sectorisation, mais les collèges dont l'IPS a augmenté conserveront leur bonus. L'équipe de chercheuses et chercheurs de Julien Grenet projette d'étudier les effets qualitatifs de cette réforme notamment sur la réussite de tous les élèves, même après le baccalauréat. Nous avons pu aussi rappeler que cette politique de mixité sociale et scolaire ne s'accompagne pas de moyens, au contraire, puisque 182 postes sont supprimés à la rentrée prochaine. La baisse démographique ne sera pas utilisée pour baisser les effectifs et améliorer le suivi de chaque élève. Mais, là encore, l'académie renvoie au ministère.



Stage Mixité sociale et scolaire à Paris : date et programme détaillé à venir

Notre académie est caractérisée par une forte ségrégation sociale et scolaire, même si elle diminue dans le public, et par une des premières places pour la part du privé. Ces enjeux sont majeurs.

La section vous prépare prochainement une journée de stage académique en présence de chercheuses/chercheurs qui travaillent ces questions.

Plus d'infos à venir par mail et sur le site.

Les sections académiques du SNES-FSU de Versailles, Créteil et Paris ont été reçues en audience lundi 6 février au SIEC pour porter nos revendications et connaître les améliorations prévues pour éviter les dysfonctionnements nombreux de l'an dernier. Un certain nombre d'interrogations restent entières...

Épreuves de spécialité : un calendrier intenable cadencé par Parcoursup

Alors que les épreuves ont lieu les 20, 21 et 22 mars, les corrections devront être achevées le 5 avril à 12h. Vigilance sur les 4 demi-journées qui peuvent être prises librement, comme l'indique le BO. Cependant, ce dernier comporte une erreur. Elles doivent être prises entre le 24 mars et le 5 avril. En aucun cas, un chef d'établissement ne peut vous les refuser, ni vous imposer tel ou tel jour. Si c'est le cas, signalez-nous ce dysfonctionnement en envoyant un mail à paris@snes.edu. Enfin, les élèves auront connaissance de leur note et accès à leur copie à partir du 12 avril. Le SIEC lui-même s'inquiète des éventuelles contestations qui se multiplient déjà. Une preuve supplémentaire des conséquences négatives de l'organisation des épreuves en cours d'année!

Course d'obstacles supplémentaire en LLCE et sciences expérimentales

En LLCE, les oraux auront lieu les 9 et 10 mars. Pour les SVT et la Physique-chimie, les collègues devront cumuler correction des copies et ECE du 28 au 31 mars. Les ECE seront enfin rémunérées nationalement, c'est une avancée, certes, mais cela ne concernera pas le temps de préparation. Il faudra bien vérifier que le nombre de candidats est correctement enregistré par l'établissement dans Imagin.

Dématérialisation: la promesse d'une amélioration...

Nous avons rappelé les bugs multiples auxquels les collègues ont été confrontés l'an dernier (copies non anonymées, difficultés de lecture, copies incomplètes, etc.). Le SIEC affirme que les bugs remontés ont été traités l'an dernier et que cette année le processus sera amélioré, puisque les établissements recevront directement les demandes. Qui, au sein des ces derniers, aura le temps de répondre???

Fin de l'harmonisation sauvage ?

Le SNES est revenu sur les conditions scandaleuses de l'harmonisation de l'an dernier. Rappelons, que les IPR ont remonté les notes arbitrairement, sans que les collègues soient consultés. Ces derniers ont subi des visioconférences déshumanisantes, pendant lesquelles toute intervention était censurée ! Le SIEC assure que le cadre sera différent cette année. Les correcteurs seraient associés, sans qu'on sache comment concrètement. Nous avons rappelé notre exigence d'un cadre national, fondé sur des réunions, un cadre fixe dans toutes les disciplines et une discussion en amont.

Complexité de la machine administrative au détriment de l'indemnisation en temps et en heure des correcteurs

Nous avons protesté contre les très nombreux retards de paiement. Le SIEC nous répond que ces retards sont liés à un changement de l'assignation comptable en octobre, ce qui a bloqué les paiements. La situation devait se régler en février ou mars. N'hésitez pas à nous signaler les paiements toujours non effectués après cette date pour que nous intervenions.

Refus de payer l'oral du DNB

Encore cette année, les oraux du DNB ne seront pas rémunérés, en raison du refus du Ministère, nouveau symbole du mépris pour les enseignants.

Gestion des « ressources humaines » dictée par les outils : des conditions de convocation parfois inacceptables

Aussi bien pour le DNB que pour le Grand Oral, nous avons rappelé que certaines convocations sont inacceptables, tant par l'éloignement que par l'impossibilité de se rendre dans certains établissements en transports en commun. Par ailleurs, pour le Grand Oral, il existe des disparités et certains enseignants ont encore été convoqués sur 5 jours ou plus, exercice particulièrement pénible pour le « jury naïf ». La seule réponse du SIEC a été technique, encore une fois. Dans ces cas-là, pourquoi ne pas prévoir de rembourser des nuitées d'hôtel ou de payer des taxis ? Cette possibilité n'est pas envisagée. Cette année encore, des collègues risquent donc de se trouver confronter à un mur administratif, dans le cas où ils ne pourraient pas se rendre dans les centres d'examen.

Épreuves de Français

Nous avons à nouveau alerté sur la lourdeur de l'épreuve anticipée de Français pour les collègues. Certes, le BO prévoit de dispenser les collègues de surveillance de l'épreuve écrite, mais le ministère reste sourd aux demandes, par exemple d'allègement de l'épreuve orale. Se pose aussi la question des convocations multiples. Les descriptifs pourront être retirés à partir du 13 juin.

Une usine à gaz, révélatrice des conséquences délétaires des réformes

Délais de correction raccourcis, pressions multiples sur les professeurs aussi bien pour le contrôle continu que pour les épreuves de spécialités, course contre la montre dictée par Parcoursup, autant de raisons pour le SNES-FSU de continuer à revendiquer la remise en cause du bac Blanc et le retour à des épreuves anonymes nationales et terminales !

Carrières : pourquoi l'intra fera encore beaucoup de déçus

Muter dans l'Académie de Paris a toujours été difficile dans de nombreuses disciplines : peu de départs à l'inter, relativement peu de postes vacants. La décision contestée de supprimer de très nombreux postes en établissement va tendre le mouvement intra-académique. 62 collègues vont perdre leur poste et connaître les incertitudes de la mesure de carte scolaire, qui ne permet pas toujours de retrouver un poste de même nature, ou dans le même secteur géographique. De nombreux postes vacants sont à complément de service. Nous nous sommes battus en groupe de travail pour essayer de transformer des blocs de moyens provisoires en postes afin d'améliorer le mouvement. Nous ne savons pas encore quels sont ceux que l'académie acceptera de créer. Nous mettrons à jour la liste des postes vacants en fonction des informations reçues. Pour vous aider si vous participez cette année au mouvement intra, la section organise une réunion d'information le samedi 18 mars de 10 à 12 (en visio et à Arcueil), publie des pages spéciales mutation intra 2023, et propose des rendez-vous individuels aux adhérents. La section encourage les déçus à formuler des recours (lire en page 18 des pages spéciales ou sur le site) afin d'obtenir davantage de transparence sur le mouvement et vérifier que vos droits ont bien été respectés. Les recours sont aussi un moyen de montrer à l'administration la colère des collègues : nous n'avons plus d'informations détaillées sur le mouvement pour nous projeter, le nombre de postes disponibles est insuffisant.

CPE : Va-t-il falloir savoir cuisiner pour être CPE en école hôtelière ?

Ou savoir parler Chinois pour être CPE dans un lycée où est implantée une section internationale Chinoise ? On peut légitimement poser ces questions quand on lit les fiches de postes spécifiques qui ont été proposées en Groupe de travail : il faut parler Anglais parce que l'établissement propose une section internationale Anglais, il faut bien connaître les sports de combats voire être soi-même un ancien sportif de haut niveau pour postuler dans un lycée professionnel où est implanté une CHASE sport de combat... Les autres nouvelles fiches de postes ne servent, comme les autres années, qu'à essayer de justifier le choix du CPE par le chef d'établissement en ne reprenant, en réalité, que des missions qui sont celles des CPE. Ce sont à nouveau 5 postes qui s'ajoutent à ceux retirés du mouvement des CPE les années passées. Parmi ceux-ci, encore un poste en école d'arts, au lycée Boullé (qui propose à lui seul près de la moitié des nouvelles fiches de poste toutes disciplines confondues : il n'est pas admissible que l'administration laisse un établissement public se comporter comme un établissement privé). A l'heure où nous écrivons, nous espérons avoir convaincu l'administration de l'inanité de la spécification de tous ces postes. Nous actualiserons sur le site.

EN BREF

-Pacte : Le Pacte fonctionnerait par brique de missions, avec d'une part des briques de 24 heures devant élèves (devoirs faits etc.) d'autre part des briques « non quantifiables en heures » (projets...). En l'état actuel, tout personnel qui s'engagerait dans le Pacte devrait commencer par assurer 24 heures de missions prioritaires (Devoirs faits ou remplacements à l'interne). Ensuite, d'autres briques, dont certaines de 24 heures et d'autres non quantifiables peuvent s'ajouter. Ainsi le ministère définit un Pacte standard à 2 briques de 24 heures et une brique non quantifiable. Autrement dit : le Pacte standard représente une charge de travail d'au moins 50 heures supplémentaires ! Une brique serait rémunérée l'équivalent d'une IMP soit 1 250 euros annuels. Le ministère se targue d'une rémunération horaire supérieure à l'HSE des certifiés... mais comme l'a fait remarquer le SNES-FSU, à un taux inférieur à celle des agrégés ! Inacceptable. Le fonctionnement du Pacte est un

redoutable accroissement des pouvoirs des chefs d'établissement. Après identification des besoins locaux, les personnels devront faire des vœux pour candidater sur des missions et c'est le chef d'établissement qui répartira les Pactes. Il fera ensuite une lettre de mission pour les personnels retenus et contrôlera la réalisation des tâches.

-CPGE ECG : la mobilisation paie ! Le ministère a abandonné son projet de réforme.

-Touche pas ama classe : Signez la pétition contre les fermetures de postes à Paris, dans le 1^{er} et le second degré : <http://touche pas ama classe.fr/>

-Technologie : la suppression de la technologie en 6^e va entraîner nombre de suppressions de postes. Combien de collègues non-titulaires ne verront pas leur contrat renouvelé à Paris ?

Augmentez les salaires, pas l'âge de la retraite

